LA SOUSCRIPTION AU FORFAIT IMAGINE R 2020-2021 se fait directement en ligne,
en se connectant à son espace personnel sur iledefrance-mobilites.fr, rubrique « Tarifs ».

Le titulaire souhaitant **payer par chèque** ou dont le forfait est **financé par un tiers payant** doit faire sa souscription **par courrier postal.** Pour cela, il faudra retirer un dossier de souscription dans l'un des points de vente ou guichets OPTILE, RATP, SNCF Transilien[1]

Le forfait annuel imagine R Scolaire et le forfait annuel imagine R Junior sont réservés aux jeunes résidant en Île-de-France, répondant à l'une des conditions suivantes :

- Pour prétendre au tarif du forfait **imagine R Junior** :
  - avoir moins de 11 ans au 31 décembre 2020 ;
- Pour prétendre au tarif du forfait **imagine R Scolaire** :
  - avoir moins de 16 ans au 1er septembre 2020 ;
  - avoir moins de 26 ans au 1er septembre 2020, et suivre une formation initiale de l'enseignement secondaire, une formation en contrat d'apprentissage, ou un cursus de longue durée (>350 heures théoriques) destiné aux jeunes déscolarisés en difficulté d'insertion.

En sont exclus les élèves en contrat de professionnalisation.

GUIDE PRATIQUE

Pour bénéficier du forfait imagine R dans les meilleurs délais, toute souscription doit obligatoirement être accompagnée des éléments suivants :

- Une photo récente du titulaire en cas de première souscription ;
- Un moyen de paiement (Carte Bancaire ou RIB pour le prélèvement mensuel) ;
- Pour les élèves souhaitant bénéficier du forfait imagine R Junior, un justificatif d'identité précisant la date de naissance de l'élève bénéficiaire ;
- Pour les élèves boursiers, la notification d'attribution de bourse pour l'année scolaire 2020/2021 ;
- L'acceptation des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation ;
- Pour les élèves déclarant suivre une formation en apprentissage, un certificat d'inscription ou de scolarité 2020/2021 précisant le type de formation suivie (initiale ou continue) et le type de contrat d'alternance (seuls les contrats d'apprentissage sont acceptés).

Le délai moyen de réception du passe Navigo imagine R est de 10 jours (21 jours maximum en fonction de la date de réception du dossier).

ÉLÈVE BOURSIER

Pour ne pas retarder son dossier, l'élève boursier peut souscrire sans tenir compte de la réduction liée au tarif boursier. Dès réception par l'Agence imagine R du justificatif de bourse (jusqu'au 15 décembre 2020), le tarif sera automatiquement recalculé et le trop-perçu sera remboursé.

Le justificatif de bourse peut être transmis depuis l'espace personnel sur le site iledefrance-mobilites.fr, rubrique « Tarifs » ou par courrier à l'Agence imagine R dont les coordonnées figurent en dernière page de ce guide.

[1] Liste des agences commerciales, des comptoirs RATP et des guichets Services Navigo SNCF disponible sur www.iledefrance-mobilites.fr, www.optile.com, www.ratp.fr, www.transilien.com ou par téléphone auprès de l'Agence imagine R.

TARIFS DU FORFAIT IMAGINE R

Une aide pour déterminer le tarif applicable est disponible sur **imagine-r.com**

Île-de-France Mobilités / Région Île-de-France

Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance les mobilités d'aujourd'hui et de demain pour tous les Franciliens.

Le forfait imagine R Scolaire est un forfait « toutes zones », qui permet de voyager sur l'ensemble du réseau d'Île-de-France[2], tous les jours de la semaine, de façon illimitée, au tarif unique de 342 € par an, auquel s'ajoutent 8 € de frais de dossier et avant déduction d'éventuelles subventions départementales et/ou sociales.

Ce tarif préférentiel est rendu possible grâce au financement d'Île-de-France Mobilités et à la contribution de la Région Île-de-France.

[2] Le forfait imagine R Scolaire n'est pas valable sur Orlyval, le TGV, ni sur les lignes de transport en commun qui n'appliquent pas la tarification francilienne.

Les Conseils Départementaux peuvent accorder une subvention départementale.

En complément, Île-de-France Mobilités et les Conseils Départementaux peuvent accorder une subvention sociale réservée aux boursiers de l'Éducation Nationale.

77

SEINE-ET-MARNE LE DÉPARTEMENT

NON BOURSIER

- Si COLLÉGIEN, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat[3] : le tarif est de **100 €*** (**75 €** après remboursement [4])
- Si LYCÉEN ou APPRENTI, ou scolarisé dans un autre type d'établissement que précisé ci-dessus : le tarif régional est de **350 €***

BOURSIER D'UN COLLÈGE
public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450 € : le tarif est de **69,33 €***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € : le tarif est de **38,67 €***

BOURSIER D'UN LYCÉE
public ou privé sous contrat

- Si la bourse est comprise entre les échelons 1 et 4 : le tarif est de **236 €***
- Si la bourse est comprise entre les échelons 5 et 6 : le tarif est de **122 €***

[3] Sauf exception définie par le Département.
[4] Le Département accordera, au 1er semestre 2021 et sur demande des familles, un remboursement de 25 € aux collégiens non boursiers.

NOUVEAU TARIF IMAGINE R JUNIOR !

Moins de 11 ans au 31/12/2020 : tarif unique à **24 €** par an (frais de dossier inclus).
SOUSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT.

75

VILLE DE PARIS

La Ville de Paris accorde un remboursement. Consultez les conditions sur le site Paris.fr

NON BOURSIER

- Le tarif régional est de **350 €***

BOURSIER D'UN COLLÈGE OU D'UN LYCÉE
public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450 € (pour les collégiens) ou à l'échelon 5 (pour les lycéens) : le tarif est de **236 €***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € (pour les collégiens) ou entre les échelons 5 et 6 (pour les lycéens) : le tarif est de **122 €***

78

Yvelines Le Département

NON BOURSIER

- Si COLLÉGIEN[5], scolarisé dans un établissement public ou privé, en tant qu'externe ou demi-pensionnaire : le tarif est de **200 €***
- Si LYCÉEN ou APPRENTI, ou âgé de plus de 22 ans[6] : le tarif régional est de **350 €***

BOURSIER D'UN COLLÈGE OU D'UN LYCÉE
public ou privé

- Si la bourse est inférieure à 450 € (pour les collégiens) ou inférieure à l'échelon 5 (pour les lycéens) : le tarif est de **136 €***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € (pour les collégiens), ou comprise entre les échelons 5 et 6 (pour les lycéens) : le tarif est de **72 €***

[5] Sauf exception définie par le Département.
[6] Né avant le 01/09/1998

91

Essonne Le Département

NON BOURSIER D'UN COLLÈGE
public ou privé en tant qu'externe ou demi-pensionnaire

- le tarif est de **179 €***

BOURSIER D'UN COLLÈGE
public ou privé sous contrat

- Le tarif est de **33 €***

LYCEEN, APPRENTI ET ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- Le tarif régional est de **350 €***

92

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

- Le tarif régional est de **350 €***

93

seine saint-denis LE DÉPARTEMENT

Le Département accorde, sous certaines conditions, un remboursement de 50 % du forfait Imagine R (hors frais de dossier) aux collégiens non boursiers. Les conditions de remboursement sont sur le site Seinesaintdenis.fr. Pour tout renseignement : imaginer@seinesaintdenis.fr

NON BOURSIER

- Si LYCÉEN, COLLÉGIEN ou ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : le tarif régional est de **350 €***
- Si COLLÉGIEN EN CLASSE DE 3ÈME : le tarif est de **264,50 €***

BOURSIER D'UN COLLÈGE
public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450 € : le tarif est de **122 €***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € : le tarif est de **65 €***

BOURSIER D'UN LYCÉE
public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à l'échelon 5 : le tarif est de **251,96 €***
- Si la bourse est comprise entre les échelons 5 et 6 : le tarif est de **153,92 €***

94

VAL de MARNE Le département

Le Conseil Départemental accorde un remboursement de 50% du forfait imagine R (hors frais de dossier) pour les collégiens et lycéens, boursiers et non boursiers. Toutes les conditions de remboursement sont sur le site Valdemarne.fr

NON BOURSIER

- Le tarif régional est de **350 €***

BOURSIER D'UN COLLÈGE OU D'UN LYCÉE
public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450 € (pour les collégiens) ou à l'échelon 5 (pour les lycéens) : le tarif est de **236 €***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € (pour les collégiens) ou entre les échelons 5 et 6 (pour les lycéens : le tarif est de **122 €***

95

val d'oise le département

NON BOURSIER

- Si COLLÉGIEN, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat[7] en tant qu'externe ou demi-pensionnaire : le tarif est de **158 €***
- Si LYCÉEN, APPRENTI, ou scolarisé dans un autre type d'établissement que précisé ci-dessus (établissement hors contrat par exemple) : le tarif régional est de **350 €***

BOURSIER D'UN COLLÈGE
public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à 450€ : le tarif est de **101 €***
- Si la bourse est égale ou supérieure à 450 € : le tarif est de **44 €***

BOURSIER D'UN LYCÉE
public ou privé sous contrat

- Si la bourse est inférieure à l'échelon 5 : le tarif est de **293 €***
- Si la bourse est comprise entre les échelons 5 et 6 : le tarif est de **236 €***

[7] Sauf exception définie par le Département.

*Tarifs TTC annuels au 01/09/2020, incluant 8 € de frais de dossier ainsi que les éventuelles subventions départementales et/ou sociales dont l'élève pourra bénéficier. En cas de paiement par prélèvement, les frais de dossier seront prélevés avec la première mensualité.